

L'INFO À ERNO

Au fil de l'eau



Bulletin municipal d'Ernolsheim-Bruche - Numéro 12 - Mai 2023



INTER'ACTIONS

Nos dossiers prioritaires

LA VIE

du village

LA VIE

des associations

RETOUR

en images

VIE PRATIQUE

& Agenda

Cérémonie de commémoration de la victoire
des Alliés sur l'Allemagne nazie, le 8 mai 2023

SOMMAIRE

2 ÉDITO

3 INTER'ACTIONS,
nos dossiers prioritaires

10 LA VIE
du village

11 LA VIE
des associations

16 RETOUR
en images

18 ACTUALITÉS
Vie pratique et agenda

ÉDITO

Chères habitantes, chers habitants,

Joli mois de mai, quand reviendras-tu ? Faire pousser les feuilles...

Je pense que tous nous connaissons ces quelques vers. Soyons plus sérieux, voilà les beaux jours qui arrivent, et avec eux les fêtes associatives et de villages. Cela va être l'occasion de se retrouver et de passer d'agréables moments de convivialités.

Mais avant cela je voudrais revenir sur la fonction de maire, qui devient de plus en plus complexe. De nos jours, il y a de plus en plus de travail administratif, de contraintes, de règlements en tous genres et cela pose la question du réel pouvoir du maire. Il faut imaginer et anticiper toutes les situations à risques afin de protéger en toutes circonstances les usagers. Bien entendu il faut faire respecter la loi. À côté de cela, les difficultés sont nombreuses lorsque l'on veut changer les choses : levée de bouclier de tel ou tel citoyen, association, etc. Nulle décision ne peut satisfaire pleinement tout le monde, et l'intérêt général n'est pas toujours la somme des intérêts particuliers. Malgré cela, il faut avancer.

Dernier événement en date, j'ai assisté à une réunion du PETR Bruche-Mossig (Pôle d'équilibre territorial et rural) qui est notamment responsable du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et du plan climat de notre territoire. Lors de cette réunion nous avons échangé sur le besoin de densifier les zones urbaines, afin de limiter les expansions et la « bétonisation » de nos zones agricoles et naturelles. Selon les secteurs, le taux d'urbanisation va de 16 à 36 logements à l'hectare. La discussion a vite dévié sur la façon dont une commune peut agir pour éviter la sur-urbanisation. C'est une question qui me préoccupe, tout comme les riverains de certains projets de logements collectifs.



Certains souhaiteraient que la commune acquière des terrains privés afin de limiter l'urbanisation. Cependant, il faut être réaliste : même si les finances de la commune sont confortables, il serait impossible d'acheter tous les terrains sur lesquels des projets immobiliers sont en cours ou envisagés.

Nous avons sur le village de superbes infrastructures, dont nous avons tous la chance de pouvoir profiter au quotidien. Depuis quelques semaines, nous avons constaté des dégradations sur des portes à l'intérieur des bâtiments, comme si elles avaient été forcées. C'est une situation que je trouve inadmissible. Il serait respectable, a minima, que la personne responsable se signale. Comment réagir également quand en mairie on nous envoie des photos de jeunes ou moins jeunes qui montent sur le toit de la salle omnisports, visiblement pas pour chercher un ballon ! Devons-nous restreindre les accès ? Devons-nous mettre de la vidéo surveillance dans les zones de passages à l'intérieur des bâtiments ? Ce serait triste d'en arriver là. Le respect du bien commun est primordial. Pour que nous puissions tous continuer de profiter de nos belles infrastructures, prenons-en soin.

Malgré cela le mois de mai est déjà bien entamé. Et comme je l'ai dit plus haut, avec le mois de mai viennent les occasions de se retrouver et de passer d'agréables moments de convivialité. Je vous souhaite donc de partager de bons moments en famille ou avec vos amis durant ces mois de printemps et d'été qui arrivent.

ÉRIC FRANCHET,
votre Maire

HOMMAGE

à Emile Knittel

Le conseil municipal souhaite rendre hommage à Monsieur Emile Knittel, décédé le 27 mars, à l'âge de 79 ans. M. Knittel a travaillé à la commune de 1993 à 2000 et a contribué à embellir notre village en entretenant les espaces verts mais aussi en collaborant à la maintenance des équipements et des salles.

DU RENOUVELLEMENT au conseil municipal

Deux conseillers ont décidé de quitter le conseil municipal : Audrey Krauth, ayant déménagé à Dahlenheim, a été remplacée par Catherine Stroh, qui intègre la commission « Vie associative ». Guillaume Bourlier, ne se sentant plus en cohérence avec les travaux du conseil municipal, a laissé sa place à Cyril Dreyer, qui intègre la commission « Communication ». **Le maire et l'ensemble des élus souhaitent la bienvenue aux deux nouveaux conseillers municipaux.**

Les commissions communication et vie associative remercient vivement Guillaume Bourlier pour son engagement et son dynamisme au service de la commune durant ces trois années.



Catherine Stroh



Cyril Dreyer

NOTRE PLAN DE LUTTE contre les coulées boueuses

S'il s'agit bien d'un phénomène naturel, les impacts des ruissellements ont augmenté au fil des années avec la conjugaison de plusieurs facteurs en évolution.

En effet, les phénomènes météorologiques se montrent de plus en plus intenses en raison du réchauffement climatique et se confrontent à une modification progressive de l'occupation des sols, tant par des redécoupages parcellaires, des changements de mode de culture que par l'imperméabilisation progressive des terrains.

Confrontée à ces difficultés et souhaitant apporter des solutions durables aux problèmes de ruissellement, la commune d'Ernolsheim-Bruche s'est rapprochée du SDEA qui intervient pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, et lui a transféré la compétence de lutte contre les coulées d'eau boueuse.

Le programme d'intervention mis en place avec le SDEA dès 2021 comprend des actions qui permettent d'apporter de premiers résultats prometteurs. Il s'articule autour d'une approche globale pour analyser et diagnostiquer le territoire



et proposer des actions basées sur le principe ERC (Eviter, Réduire et Compenser) :

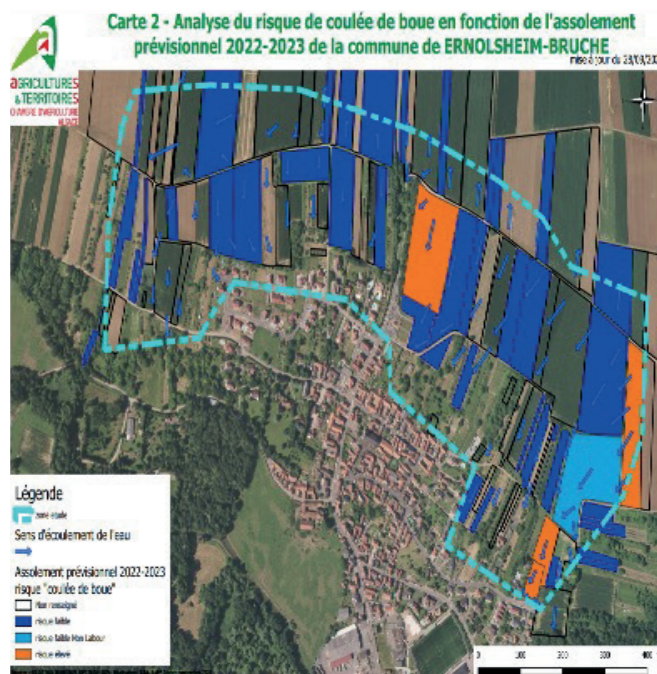
- **Eviter** : Limiter l'aléa en concertation avec le monde agricole pour prévoir une répartition équilibrée de cultures d'hiver et de printemps en damier, le développement de techniques de travail de sol limitant l'érosion, et en réalisant des Aménagements dit « d'Hydraulique Douce ».
- **Réduire** : Protéger les habitations en proposant et mettant en place des protections individuelles.
- **Compenser** : Retenir les ruissellements et les Coulées d'Eau Boueuse (CEB) par des ouvrages de protection, murs, fossés ou bassins.

NOTRE PLAN DE LUTTE contre les coulées boueuses (suite)

ASSOLEMENT CONCERTÉ

La commune, le SDEA et la Chambre d'agriculture travaillent de concert pour déployer un assolement concerté sur le territoire, afin de créer un damier de culture d'hiver (blé, colza ...) et de cultures de printemps (maïs, betteraves, soja ...). En effet, les départs de coulées d'eau boueuse sont en grande majorité localisés dans des parcelles de cultures printanières, car la végétation est peu présente lors des épisodes orageux du printemps. Ainsi, la présence de culture en période hivernale permet de créer une barrière naturelle et de stopper les coulées d'eau boueuse.

Depuis 2021, des réunions d'échanges et de sensibilisation avec les exploitants agricoles, le SDEA et la Chambre d'agriculture ont permis de mettre en place une approche d'assolement concerté et donc limiter l'aléa « Coulées d'eau boueuse » dans la commune.



AMÉNAGEMENTS D'HYDRAULIQUE DOUCE

L'objectif principal de l'action du SDEA est également de freiner les ruissellements avec des Aménagements d'Hydraulique Douce placés en travers de ces écoulements.

Différents aménagements sont proposés, selon la pente et les enjeux en aval : **des bandes enherbées, des bandes de cultures d'hiver ou de miscanthus, des fascines mortes** (fagots de bois) et **des haies et fascines vivantes** (= fascine morte + haie), qui entrent tous dans la catégorie des **Solutions Fondées sur la Nature**.

À Ernolsheim - Bruche, le SDEA s'est engagé à partir de 2021 dans la lutte contre l'érosion des sols et dans l'accompagnement des agriculteurs pour aménager leurs parcelles.

À ce titre, **12 exploitants agricoles** ont signé une convention pour la mise en place de **bandes enherbées ou bandes de cultures pour protéger la commune**, c'est ainsi que **621 mètres linéaires d'aménagement d'hydraulique douce permettent de lutter contre ces phénomènes**. Le SDEA gère les conventions et l'indemnisation de cette nouvelle occupation des parcelles. Ce travail perdurera et sera optimisé à l'appui de l'aménagement foncier agricole et forestier (AFAF = remembrement) en cours.



ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ÉROSION

Enfin, afin d'améliorer la connaissance des chemins d'eau, et d'évaluer de manière plus fine le ruissellement sur les versants de la commune, le SDEA réalise également une étude diagnostic Erosion avec le bureau d'études Liose pour cet hiver 2022/23, qui proposera un plan d'action et d'aménagement pour lutter efficacement contre les coulées d'eau boueuse.

L'étude se finalisera en juin 2023 et les conclusions permettront aux acteurs **de compléter des premières orientations dont l'efficacité est déjà appréciée, pour apporter des aménagements ou de nouvelles structures paysagères permettant une protection durable pour la commune.**

AMÉNAGEMENT de la ruelle des jardins

Des travaux de voirie ont été effectués sur le tronçon menant au 4A de la ruelle des jardins.

Le chemin a été créé avec une structure réservoir sous la chaussée pour augmenter la capacité d'infiltration.

Le choix du revêtement s'est porté sur des pavés drainants qui permettent une bonne infiltration de l'eau dans le sol, ce qui contribue à réduire les risques d'inondation, à prévenir l'érosion et à décharger les réseaux d'assainissement. Cela permet également de limiter la pollution des eaux en réduisant leur ruissellement qui les charge en hydrocarbures.



Les pavés drainants sont généralement plus durables que des revêtements plus classiques tels que le macadam ou le béton.

Les travaux se sont déroulés pendant 3 semaines, en janvier 2023. Les travaux ont été attribués pour un montant de 54 000€ TTC pour la partie voirie et de 27 000€ TTC pour les réseaux secs et l'éclairage public. La commune a obtenu une subvention de 8 160€ de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, qui soutient les démarches de gestion intégrée des eaux pluviales.



ÉCLAIRAGE PUBLIC du lotissement des coteaux

Depuis quelques mois, l'éclairage public est éteint dans le village au cœur de la nuit, dans le but de réaliser des économies d'énergie et de préserver la biodiversité en réduisant la pollution lumineuse.

Cependant, le lotissement des coteaux étant un quartier privé, il n'appartient pas à la commune de décider de l'extinction des candélabres de la zone. Les propriétaires ont choisi de conserver l'allumage de leurs réverbères toute la nuit, ce qui explique la disparité avec le reste du village.

Pour information, l'électricité consommée au niveau du lotissement des coteaux est à la charge des propriétaires et non de la commune.



ÉTUDE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : la mise en service du GCO provoque une augmentation des polluants atmosphériques

Fin 2021, avant la mise en service du contournement ouest de Strasbourg, nous avons lancé, conjointement avec les communes de Duppigheim, Duttlenheim et Kolbsheim, une étude de qualité de l'air aux abords de l'autoroute. Huit points de mesure ont été répartis sur les quatre villages, l'objectif étant de comparer les résultats avec une nouvelle analyse qui serait lancée après la mise en service du GCO. Les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) et particules fines (PM₁₀, PM_{2.5} et PM_{1.0}) ont été mesurées.

Ces polluants, lorsqu'ils sont présents en quantité importante dans l'air, ont des impacts néfastes sur la santé humaine et sur l'environnement, c'est pourquoi l'OMS recommande de ne pas dépasser certaines concentrations cibles.

Ces valeurs seuils de l'OMS, au-delà desquelles des effets sur la santé humaine ont été relevés, étaient déjà dépassées pour certains polluants lors des mesures effectuées en 2021. Il était donc légitime de s'interroger si le GCO aggraverait encore cette situation. Une deuxième campagne de mesures a ainsi été réalisée fin 2022 afin d'avoir les mêmes conditions météorologiques qu'en 2021 et de pouvoir dégager l'incidence de la mise en service du GCO sur la pollution de l'air.

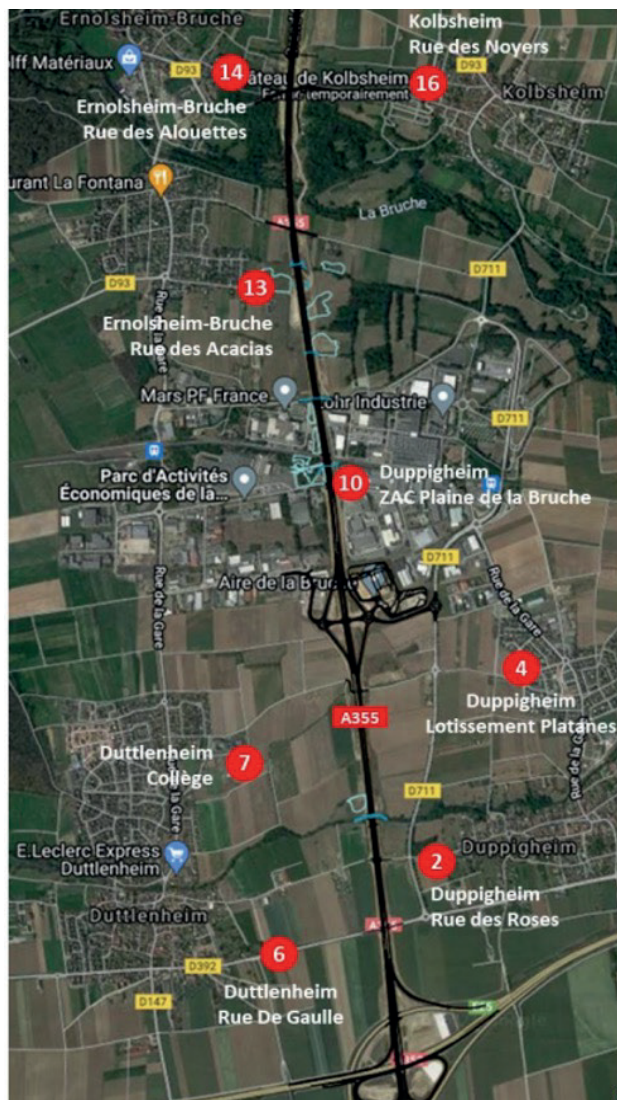
Les résultats, bien qu'attendus, sont désolants : **alors que le « profil atmosphérique » d'Ernolsheim se rapprochait, en 2021, de celui observé dans des milieux ruraux et périurbains, il est, en 2022, plus proche de celui des milieux urbains à trafic important.**

Concernant les particules fines (PM), une hausse a été observée sur l'ensemble de la région, ce qui indiquerait que cela n'est pas uniquement lié à l'ouverture du GCO, mais plus généralement à notre mode de vie toujours plus polluant. En effet, malgré nos connaissances sur l'état de la crise environnementale, la surconsommation s'accélère. Les achats en ligne et les livraisons en continu génèrent, outre des conditions de travail souvent précaires pour les livreurs et les employés de la filière logistique, une hausse du trafic routier et de la pollution.

En ce qui concerne le dioxyde d'azote, la hausse n'est pas généralisée sur la région, ce qui suppose qu'elle est liée, dans nos quatre communes, à l'ouverture du GCO. La dégradation de la qualité de l'air s'observe plus particulièrement sur la tranche horaire 15h-19h.

Suite à ces constatations, les maires des communes d'Ernolsheim-Bruche, Duppigheim, Duttlenheim et Kolbsheim ont organisé une conférence de presse afin d'alerter l'Etat, la région, la CEA et l'Eurométropole.

Localisation des stations de mesure de la qualité de l'air



L'application de mesures préventives et correctives a été demandée, comprenant notamment :

- en cas de pic de pollution, la mise en œuvre sur le GCO des mêmes mesures que celles applicables dans l'Eurométropole de Strasbourg (notamment la limitation de vitesse)
- la tenue des engagements relatifs aux plantations : finalisation des plantations prévues et remplacement ou regarnissage des plantations n'ayant pas survécu
- l'application uniforme des variations de tarifs de péage. En effet, au 1er février, le tarif applicable pour les véhicules légers a été relevé de 4 % aux heures de pointe, tandis qu'il a diminué de 7 % pour les camions.
- l'instauration de l'écotaxe au même niveau que le Maut allemand afin que les véhicules les plus polluants ne soient pas tentés d'utiliser l'axe Nord-Sud alsacien.
- la réalisation d'une étude de bruit par un cabinet indépendant qui permettra de vérifier que l'impact du GCO, sur le plan acoustique, n'est pas supérieur à la détérioration qui avait été annoncée par Vinci dans son « dossier bruit » et validée par l'État.

RÉUNIONS PUBLIQUES sur la circulation dans le village

Cet automne, le maire a organisé plusieurs réunions publiques afin d'échanger avec les habitants des différents quartiers sur les difficultés de stationnement actuelles ou futures qu'ils pourraient rencontrer. Lors de ces réunions, la maire a dans un premier temps rappelé les différentes règles.

En voici un récapitulatif :

QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE SUR LE STATIONNEMENT SUR LES TROTTOIRS :

L'article R.417-11 du Code de la Route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme « gênant la circulation publique ». De fait, cela est verbalisable. Les amendes peuvent aller de 35€ à 135€ selon le type de stationnement.

QUE PEUT FAIRE LE MAIRE ?

Suivant l'article L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire peut réglementer le stationnement ou l'arrêt des véhicules. Le maire peut prendre des mesures nécessaires pour concilier les problématiques liées au stationnement et les droits de tous les usagers de la voie publique. Une interdiction de stationnement vaut pour tous les usagers. De ce fait, le riverain direct ne pourra pas se garer lui non plus devant chez lui.

Si une autorisation de stationner est accordée sur un trottoir, certaines règles doivent être respectées. Il faut une largeur minimum pour permettre à un piéton, poussette ou personnes à mobilité réduite de passer sans soucis. Cela correspond à un passage d'une largeur minimale de 1,40 mètre libre de mobilier et d'obstacles ou de 1,20 mètre en l'absence de mur. Les trottoirs de notre village ne disposent généralement pas d'une largeur suffisante permettant de tracer des emplacements de stationnement tout en laissant la place nécessaire pour la circulation des piétons.



Enfin, lors des réunions publiques, le maire a rappelé aux habitants que les trottoirs appartiennent au domaine public et en aucun cas ils sont propriété des riverains.

Les réunions ont été organisées par quartiers. Les plus grosses difficultés rencontrées concernent les zones du haut du village. Actuellement, on ne peut pas dire qu'il y ait beaucoup de problèmes. En tout cas rien d'insurmontable à partir du moment où chacun fait preuve de civisme et où personne ne s'approprie un trottoir sous prétexte d'en être riverain.

Par contre ce qui a été mis en évidence, et nous en sommes conscients, c'est que les futurs collectifs vont créer une gêne certaine. En effet, un garage dit boxé ne sera certainement pas utilisé comme tel et il y a de fortes chances que les futurs habitants utilisent la rue pour garer leurs véhicules – même si ce n'est pas le discours tenu par les différents promoteurs. Nous avons quelques pistes, mais nous souhaiterions limiter les interdictions de stationner.

Nous avons contacté quelques cabinets pour faire une analyse de circulation et nous fournir des idées nouvelles. Mais pour l'instant, aucun n'a répondu favorablement à notre demande. Nous ne désespérons pas.

BILAN DES TRAVAUX sur la route départementale D93

La Collectivité Européenne d'Alsace a effectué une réfection de la voirie de la rue principale à l'automne dernier. Le renouvellement de la couche de roulement a été réalisé sur une épaisseur de 6 cm, pour un coût de 43 296€ TTC.



DÉPART

de l'agent communal Frédéric Riff

Frédéric Riff, membre du service technique de la commune depuis 2015, a fait une demande de disponibilité et n'assure plus ses fonctions au sein de la commune depuis le 1^{er} avril.

Il était notamment en charge de la maintenance technique et électrique des équipements, mais collaborait également aux diverses missions de l'équipe technique (entretien de la voirie, des bâtiments communaux, gestion des espaces verts, etc.). Toujours souriant et de bonne volonté, Frédéric Riff a servi la commune avec efficacité et compétence. Le conseil municipal le remercie pour son engagement tout au long de ces années et lui souhaite une belle réussite dans ses nouvelles opportunités professionnelles.



RÉDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE

du stade de foot

Dans le prolongement des mesures prises pour réduire la facture énergétique communale, l'éclairage du terrain de football synthétique est réduit lors des entraînements.

En accord avec les présidents des deux clubs de football du village, seul un mât sur deux est désormais allumé. Lors des matchs, tous les projecteurs doivent être allumés pour respecter la réglementation imposée par la fédération.

LES SENIORS

ravis de leur goûter

Pour célébrer la nouvelle année 2023, l'Épiphanie mais aussi compléter le colis de Noël distribué en décembre, la commune a invité les aînés du village à venir partager un moment de convivialité au cours d'une après midi café-Kuchen.

A l'initiative du CCAS et de sa présidente Solène Hoehn, une cinquantaine de personnes a pu se retrouver, échanger et profiter d'une après midi festive au rythme de l'accordéon venu animer ce moment. Certains se laissant même aller à tanguer bras dessus-dessous. Sourires et bonne humeur étaient donc de la partie, et ce n'est pas la distribution des parts de galette et la découverte des fèves cachées qui allaient interrompre ces instants de bonheur partagés.

Une belle occasion donc, offerte aux aînés d'Ernolsheim de se rencontrer à nouveau et de se familiariser encore davantage

avec les membres de l'équipe municipale qui s'activent lors des diverses manifestations communales. Une population senior à laquelle les membres du CCAS et de la commune souhaitent accorder une attention toute particulière.

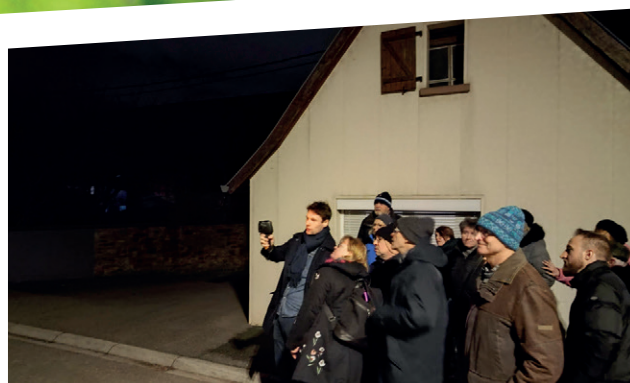


BALADES THERMIQUES dans les rues d'Ernolsheim

Le jeudi 12 janvier, à la tombée de la nuit, à l'initiative de la commune et du PETR Bruche Mossig, un petit groupe d'habitants a pu sillonner les rues du village équipé d'une caméra thermique.

L'objectif était de sensibiliser les personnes aux déperditions de chaleur au niveau de leurs logements. Le temps d'un petit cliché, les participants ont pu constater à quel point toute l'énergie que nous émettons à l'intérieur de notre foyer peut très facilement se retrouver à l'extérieur.

À la suite de cette balade, Jean SCHOEPFER, conseiller « France Rénov » du PETR Bruche Mossig, a pu présenter non seulement les différents moyens mis en place par les institutions afin de faciliter la rénovation énergétique des logements, mais aussi les aides financières auxquelles les propriétaires peuvent prétendre. Le conseiller France Rénov Jean SCHOEPFER peut être consulté à tout moment si vous souhaitez réaliser des travaux d'économie d'énergie chez vous : jean.schoepfer@petrbruchemossig.fr - Tél. 03 88 97 39 69.



POURQUOI CONSULTER UN CONSEILLER FRANCE RÉNOV ?

- Le conseiller France Rénov vous conseille sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables (travaux d'isolation, de chauffage, de rénovation...) et vous présente les équipements et matériaux disponibles sur le marché.
- Le conseiller France Rénov vous informe sur les aides existantes et peut réaliser des évaluation énergétique de votre logement (si un projet de travaux n'est pas encore défini).
- Enfin, il peut vous orienter vers les plateformes de rénovation ou l'ensemble des organismes, bureaux d'études ou entreprises susceptibles d'intervenir dans le domaine technique concerné par votre demande.

VIGILANCE : retour de la chenille processionnaire

Les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont les larves de papillons. Elles sont reconnaissables par leur teinte brun foncé ponctuée de taches rougeâtres sur la partie supérieure et les flancs, tandis que la face ventrale est jaune. La tête est noire. Elle est très velue et couverte de poils urticants.

UNE ESPÈCE CLASSÉE « NUISIBLE » EN 2022

Depuis l'an dernier, les chenilles processionnaires du chêne et du pin font partie des espèces dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine. Les chenilles processionnaires du chêne et du pin, du 3ème au 5ème stade larvaire, peuvent libérer des soies microscopiques très urticantes, en cas de stress (vent, etc.). Si le risque d'exposition est maximum lorsque les chenilles s'activent hors du nid (principalement entre juin et août), ces derniers, même vides, peuvent rester dangereux plusieurs années.

L'exposition à ces soies peut entraîner des irritations de la peau et des muqueuses, même sans contact direct avec les chenilles. Chez les personnes sensibles, ces irritations peuvent être associées à des troubles respiratoires. De plus, les personnes régulièrement exposées (riverains, milieu du travail) peuvent développer une hypersensibilité voire des réactions allergiques.

La commune invite les Ernolsheimois à la vigilance lors des balades en forêt. Lors de démangeaisons importantes, il est conseillé de vous procurer une crème apaisante en pharmacie, et si le syndrome persiste, de consulter votre médecin.

Dans tous les cas, lors de réactions violentes, consultez votre médecin, voire les urgences, en composant le 112 ou le 15.



BIBLIOTHÈQUE : les plus jeunes sont aussi les bienvenus !

Nul besoin de savoir lire pour profiter de la bibliothèque municipale !

Les bénévoles de la bibliothèque ont mis en place des animations « bébés lecteurs », destinés aux enfants de 0 à 3 ans. D'une durée d'environ 30 minutes, elles consistent à lire quelques livres aux plus jeunes, mais aussi à chanter des comptines. Les animations sont gratuites et ouvertes à tous sur inscription auprès de la bibliothèque. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Une visite de la bibliothèque a aussi été organisée pour les classes de CP et CE1 le mardi 2 mai. Eric Mertz, bénévole et ancien instituteur du village, a présenté aux plus jeunes les différentes catégories de livres : documentaires, bandes dessinées, périodiques, albums, romans... Cela a été l'occasion pour les élèves de la classe de Mme Chazal (CP) de poursuivre leur projet sur la lecture. Après avoir lu le livre *Le bibliobus* d'Inga Moore, les enfants se sont intéressés aux bibliothèques du monde entier. Leur exploration s'est poursuivie avec la visite

Les élèves de la classe de CP ont réalisé des maquettes de la cabine à livres idéale



de la cabine téléphonique à livres située dans la plaine verte, et de la bibliothèque du village. Ils se rendront aussi prochainement au musée consacré à l'auteur et dessinateur Tomi Ungerer de Strasbourg, dont ils ont lu certains albums.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque : mercredi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h

Prochaine animation bébés lecteurs : samedi 8 juillet à 10h

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : un service plébiscité par les familles

Le périscolaire accueille cette année jusqu'à 81 enfants ! 63 enfants mangent au périscolaire à midi et 18 à l'annexe dans la petite salle omnisports. Le soir ce sont 60 enfants qui sont présents de 16h à 18h30 !

L'équipe d'animation s'est renforcée en conséquence mais cherche encore une animatrice sur le temps du midi suite à la mutation de Fabienne dans le nord de l'Alsace !

Cette année, Astérix et Obélix font vivre des aventures aux enfants : activités manuelles, sportives, artistiques rythment leurs journées. Les animateurs ont pour objectifs pédagogiques :

- D'avoir un rôle important dans la co-éducation de chaque enfant notamment sur la politesse, le sexisme, la violence, la tolérance.
- D'agrandir la confiance et l'autonomie de chaque enfant en les rendant acteurs (chef de table, mini'mateurs, les grands aident les petits ...).

La directrice, Marie-Claude SCHILLINGER, s'inspire d'un proverbe juif depuis plusieurs années pour construire son projet pédagogique : « *On ne peut donner que 2 choses à un enfant : des racines et des ailes ! Mais le plus important, selon moi, est de répondre à chaque individualité dans ce collectif. Je suis disponible, à l'écoute, complice avec chacun d'entre eux. Depuis 5 ans j'ai installé un cadre, un cadre rond où les enfants y trouvent leur place,*



L'équipe d'animation de l'ALEF

des repères. C'est également valable pour l'équipe d'animation qu'il faut sans cesse stimuler, féliciter, comprendre, écouter, manager. La bonne ambiance qui en ressort fait que nous sommes heureux de venir travailler tous les jours ! J'ai une équipe attentive, compétente, polyvalente qui mérite bien des éloges quand on sait dans quel contexte salarial nous évoluons. »

Cette année nous pouvons à nouveau nous rassembler donc nous proposons en cette fin d'année scolaire des soirées « Café Parents » ainsi qu'une fête de fin d'année sur le thème « L'enjeu du Jeu » (le 30 juin). Ces moments de partage sont tellement importants pour mettre en confiance les familles, les insérer dans notre association dont ils sont d'ailleurs adhérents.

Les familles d'Ernolsheim-Bruche auront la chance en plus cette année d'accueillir l'Assemblée Générale de l'ALEF le vendredi 26 mai ! **Que de jolis moments en perspective !**

NOUVEAU : coiffure à domicile

Madame Carine Horn, habitante d'Ernolsheim-Bruche, ouvre son entreprise de coiffure à domicile. Pour toute demande, vous pouvez la contacter au 06 61 73 96 01.

Nous lui souhaitons un bon démarrage dans son activité.



LA VIE des associations

DON DU SANG : chaque don compte !

Après la période de crise sanitaire, l'Association pour le Don du Sang Bénévole d'Ernolsheim-Bruche a eu à cœur de retrouver l'esprit convivial des dons organisés dans notre village, avec des repas de qualité et l'organisation de tombolas grâce au concours des commerçants.

Malgré la volonté d'encourager la venue des donneurs, pour l'ADSB, le bilan 2022 reste mitigé. En effet, on déplore une baisse constante du nombre de donneurs : -2,2 % par rapport à 2021 (-3% au niveau national). Il est important de rappeler que « chaque jour, nous avons besoin de sang pour accompagner une femme qui accouche, une personne accidentée de la route, un malade atteint de cancer... Les situations sont aussi variées que régulières. Donner son sang est donc un acte irremplaçable ».

Afin de sensibiliser les enfants - et par répercussion, leurs parents - une intervention dans deux classes de l'école élémentaire (le CE2/CM1 de Monsieur BOLDRINI et le



CM1/CM2 de Monsieur RHIM) a été organisée par l'Association en décembre 2022. Les élèves volontaires ont pu participer au concours de dessin organisé par l'Union départementale. Toutes les productions ont été affichées lors de la collecte de février et les quatre gagnants de chacune des classes (choisis par un jury composé de membres de l'OMSALE) ont été récompensés. Bravo à Lucien (1), Blanche (2), Léa (3) et Axel (4) en classe de CE2/CM1, à Maya (1), Louisa (2), Lily (3) et Eliz (4) en classe de CM1/CM2.

Le prochain don du sang est prévu le 28 juin. A cette occasion, l'ADSB vous propose une soirée spéciale « Fête de la musique » ouverte à tous à partir de 17h. Vente de tartes flambées (repas offert aux donneurs), gâteaux, boissons et musique seront au programme. On vous attend nombreux !

Le comité reste motivé et se réjouit de l'arrivée de nouveaux bénévoles dans l'équipe.

N'oublions pas : 1 heure de votre temps suffit à sauver 3 vies !

Le comité ADSB d'Ernolsheim-Bruche



FLAMBÉE des sapins

Le samedi 7 janvier, l'amicale des Sapeurs Pompiers du village a organisé sa traditionnelle flambée de sapins.

Les sapins des Ernolsheimois ont été ramassés dans les rues du village le matin même, puis ont été brûlés au parc des sports à l'occasion d'une soirée conviviale autour de tartes flambées préparées par les pompiers. Les bénéfices de la manifestation ont été reversés au Refuge de l'Arche de Noé, association ernolsheimoise de protection des animaux de rente.

Nous rappelons que la section de sapeurs pompiers est toujours à la recherche de bénévoles pour étoffer son équipe, dont l'avenir est compromis en raison de départs récents (retraite, déménagement...). Si vous avez entre 16 et 50 ans et envie d'aider, n'hésitez pas à rejoindre la section locale.

Contact : Anne Nopper – annenopper@numericable.fr
Tél. 06 15 66 70 87



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de Fleurs et Fruits

Le vendredi 13 janvier s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'association Fleurs et Fruits. Elle a débuté par une minute de silence en l'honneur des membres défunts, Suzanne Metz et Denise Wahl.

Le président Claude Bentz a ensuite rappelé les événements qui ont jalonné l'année fruitière 2022. Celle-ci n'a malheureusement pas été riche en mirabelles et quetsches, notamment en raison de la nuit de gel du 4 avril 2022.

Par la suite, c'est le carpocapse, ou ver des fruits, qui s'est invité en continu entre mai et septembre, ce qui a considérablement grevé la récolte. À noter que le carpocapse vole en général en deux phases : aux alentours du mois de mai, puis fin juillet / août. La chaleur de l'été et la présence de lumière nocturne trop importante sont des éléments qui peuvent expliquer pourquoi le ver des fruits a été présent de manière continue en 2022.

La récolte de fruits n'ayant pas été généreuse l'année dernière, l'association a préféré annuler son exposition fruitière initialement prévue en septembre.

Les cours de taille, quant à eux, ont été couronnés de succès et ont attiré à chaque fois entre 45 et 60 personnes.

M. Claude Bentz a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres rejoignant l'association, et a rappelé les événements à venir :

- 18 août à 18h : cours de taille au verger école d'Ergersheim
- du 9 au 11 septembre : exposition fruitière à la salle socio-culturelle.

À noter que l'association fêtera en septembre ses 30 ans. Souhaitons-lui une belle exposition à l'occasion de ce 30^{ème} anniversaire, ainsi qu'une belle récolte de fruits en 2023 !

DISSOLUTION

de l'association Rando Mouv'Erno

Suite au départ de la présidente de Rando Mouv'Erno, Fabienne SCHOENENBERGER, personne n'a souhaité reprendre les rênes du groupe de marche. L'association a donc mis fin à ses activités et a proposé à ses membres le transfert vers le RAME (Running Athlétisme Marche Ernolsheim) avec la volonté de maintenir et renforcer l'activité marche. Les nouveaux membres ont été accueillis autour d'un apéritif de bienvenue le mardi 11 avril.

Le spectacle d'humour qui était planifié par l'association Rando Mouv'Erno à la salle socio-culturelle le 10 juin sera maintenu. Ce « gala du rire » réunira trois artistes humoristes : Raynald, Manuela Gross et Laurent Arnoult.

La traditionnelle marche nocturne organisée par le RAME aura lieu le vendredi 2 juin. Le départ est prévu à 21h au Parc des Sports (inscription et petite restauration à partir de 18h).



RAME
12ème
Marche nocturne

Vendredi 02 juin 2023
Départ à 21h00
au Parc des Sports
d'Ernolsheim-sur-Bruche

Circuit de 8 km accessible à tous

Inscription 2 € sur place
Restauration au Parc des Sports à partir de 18h00 :
Tartes flambées, pâtisseries et buvette

RAME
ZiProd

**LE GALA
DU RIRE**

**Manuela
GROSS** **Laurent
ARNOULT** **RAYNALD**

**10
JUN**
SAMEDI 20H30

ERNOLSHEIM-BRUCHE
Salle Socioculturelle

Tarif : 17 € / Enfant -15 ans : 14 € - Placement libre
my.weezevent.com/le-gala-du-rire-ernolsheim
Buvette et restauration à partir de 19h

TENNIS : session d'été et soirée tartes flambées

La belle saison approche, les jours rallongent, les températures se font de plus en plus agréables. Bref, les conditions idéales pour jouer au tennis.

Pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, le Tennis Club d'Ernolsheim propose, depuis plusieurs saisons déjà, le forfait été. Du 1er mai au 31 août, vous avez ainsi accès, en illimité, aux installations extérieures dont le club dispose. Tôt le matin avant de partir au travail, durant la pause de midi, ou encore en soirée et jusqu'à la nuit tombée, à tout moment de la journée, la pratique du tennis est possible. Nos tarifs estivaux : 75 euros pour les adultes et 55 euros pour les enfants. Si cette formule vous intéresse et vous convient, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Enfin, le TCE s'est engagé dans le challenge Crédit Mutuel, qui se déroulera chaque dimanche du 18 juin au 16 juillet. En équipe mixte, le club aura l'opportunité de se confronter aux équipes des clubs alentour. Le programme n'est, pour l'heure, pas encore déterminé, mais n'hésitez pas à venir apporter votre soutien à nos joueuses et joueurs.

Contact et infos :

tc.ernolsheim.bruche
@fft.fr
pres.tc.erno.bruche
@fft.fr

ou sur Facebook :

Tennis Club Ernolsheim
sur Bruche

A noter dans vos agendas ! Le samedi 3 juin, le TCE organise une après-midi découverte et une soirée tartes flambées à proximité des courts de tennis. En effet, les terrains vous seront ouverts dès 16h et du matériel mis à votre disposition pour vous permettre de vous initier au tennis et rencontrer les membres du club. Adultes, ados, enfants, membres et non membres, vous êtes les bienvenus. Une buvette et des rafraîchissements seront proposés, à savourer devant la retransmission des rencontres qui se disputeront le jour même à Roland Garros. Pour conclure cette journée, des tartes flambées seront proposées. Afin de préparer au mieux ce moment que le club souhaite le plus convivial possible, merci de bien vouloir nous confirmer votre participation au repas du soir.



**DÉCOUVERTE DU
TENNIS**

ET SOIRÉE TARTES FLAMBÉES

Samedi 3 juin 2023 | à partir de 16h

**Dès 16 heures
ouverture des courts**
Venez profiter de nos installations,
découvrir la pratique du tennis et vous
divertir avec la petite balle jaune.

Buvette et rafraîchissements

**A partir de 18 heures
Vente de tartes flambées**
Profitez de la douceur et la
convivialité d'une soirée printanière
autour d'une tarte flambée cuite au
feu de bois.

**Retransmission des matchs en direct
de Roland Garros**

**RÉSERVEZ VOTRE PLACE
AVANT LE 20 MAI**

Par mail
pres.tc.erno.bruche@fft.fr

Par courrier en remplissant le formulaire ci-dessous
A déposer à l'adresse suivante :
André Minoux - 20 rue des Alouettes - 67120 ERNOLSHEIM-BRUCHE

En SCANNANT ce QR code





PETANQUE CLUB « LA BRUCHE »

ERNOLSHEIM - BRUCHE

TOURNOI OPEN DE PETANQUE EN DOUBLETES SAMEDI 12 AOUT 2023 à partir de 13h30

(Ouvert aux licenciés et non licenciés)

1) Informations générales tournoi :

- Inscription des équipes/joueurs au plus tard pour le vendredi 11 août 18h00
- Les inscriptions des joueurs "isolés" sont acceptées. Le partenaire sera désigné le jour du tournoi
- Les inscriptions sont à effectuer impérativement par mail auprès de :
 - * Martine Charmes martine.charmes@orange.fr
 - * Albert Engel albert.engel@estvideo.fr
- Tarif pour le tournoi seul : 7€ / joueur (café et gateaux inclus dans le prix)
- 4 parties jouées pour toutes les équipes, classement effectué à l'issue du tournoi. Une coupe sera remise à l'équipe vainqueur du tournoi
- Concours pétanque spécial jeunes -15 ans (inscription gratuite). Un cadeau offert à tous les jeunes joueur(euse)s

2) Informations générales soirée :

- Repas du soir prévu pour tous ceux qui le souhaitent. Paëlla aux fruits de mer ou Paëlla au poulet
- Tarif 25€ / personne - boissons incluses
- Les règlements par chèque se font à l'ordre de "Pétanque Club La Bruche"
- Pour les joueurs, le tarif pour le tournoi **ET** le repas sera de 25€ / personne - boissons incluses
- Tombola organisée par le pétanque club en soirée, tous les tickets sont gagnants
- Musique pendant la soirée avec "DJ - Ritchy"
- Inscriptions pour le repas avant le samedi 5 août à l'aide du coupon réponse ci-dessous
- Le coupon réponse est à remettre avec le règlement, à Martine Charmes ou Albert Engel

COUPON-REPONSE A REMETTRE AU PLUS TARD LE SAMEDI 5 AOÛT

(à Martine Charmes ou Albert Engel)

Prénom : _____ Nom : _____

Téléphone : _____

- Participe au tournoi uniquement (7€) X personnes = Euros
- Participe au repas uniquement (25€) X personnes = Euros
- Participe au repas **ET** au tournoi (25€) X personnes = Euros

Pour les repas, indiquez impérativement le nombre de paëllas "fruits de mer" et/ou de paëlla "poulet"

Paëlla aux fruits de mer → Nombre de personnes

Paëlla au poulet → Nombre de personnes

RETOUR en images

CARNAVAL des enfants



Le 25 février, le carnaval des enfants organisé par Familles Rurales a rassemblé de nombreuses princesses et super-héros, mais également un clown qui a fait rire petits et grands.

NETTOYAGE de printemps



Le samedi 18 mars, une trentaine de bénévoles se sont rassemblés pour participer à l'opération « nettoyage de printemps » organisée par la commune, avec le soutien du Select'om.

BOURSE DE PUÉRICULTURE

Le dimanche 2 avril, la bourse de puériculture organisée par Familles Rurales a fait salle comble.



TROPHÉES de l'Entente

Les trophées de l'Entente, organisés le week-end de Pâques à Ernolsheim et Molsheim, ont réuni 130 équipes des catégories U11, U12 et U13.



CHASSE AUX ŒUFS

Le lundi de Pâques, les enfants du village ont pu participer à la chasse aux oeufs organisée par Familles Rurales.



MECENAT CUP

Le 7 mai, l'EFC a organisé la 2e édition de la Mécénat Cup, en partenariat avec l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque, qui permet à des enfants de pays défavorisés atteints de malformations cardiaques de se faire opérer en France.



RAPPEL : subventions communales

Pour rappel, les habitants d'Ernolsheim peuvent bénéficier des subventions communales suivantes :

- **Composteur** : la commune et le Select'om subventionnent l'acquisition d'un composteur fabriqué par l'Adapei (Duttlenheim).
Le reste à charge pour l'acquisition d'un composteur est alors de 25€.
La condition est d'avoir suivi une animation compostage proposée par le Select'om (contacter le Select'om au 03 88 47 92 20 pour connaître les dates des prochains ateliers).



- **Récupérateur d'eau de pluie** : la subvention communale représente 50 % du prix d'achat TTC dans la limite de :
- 30 € pour un bac de 300 litres,
- 50 € pour un bac de 500 litres,
- 100 € pour un bac de 1 000 litres.
Un achat par an et par foyer pourra être subventionné.

BONUS VÉLO

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Avec le retour des beaux jours, nombreux sont ceux qui souhaitent se (re)mettre au vélo. Voici un petit récapitulatif des aides financières gouvernementales concernant l'acquisition d'un vélo :

Les aides à l'achat d'un vélo
Les aides à l'achat nationales pour acheter un vélo sont étendues en 2023.

	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 358 € ou une personne en situation de handicap et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € et j'achète ...	Je suis une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et j'achète ...	Je suis un particulier avec un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 22 983 € ou une personne morale (entreprise, association, collectivité, ...) et j'achète ...
VÉLO CLASSIQUE	AIDE DE 150 € MAXIMUM/VÉLO			
VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE	AIDE DE 400 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 300 € MAXIMUM/VÉLO		AIDE DE 1 500 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER AIDE DE 3 000 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER SI RÉVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 358 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZEP) BÉNÉFICIEZ ÉGALEMENT D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE 1 000 € ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 500 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER AIDE DE 3 000 € MAXIMUM/VÉLO DANS LA LIMITE D'UN VÉLO NEUF OU D'OCCASION PAR PERSONNE DU FOYER SI RÉVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE PAR PART EST INFÉRIEUR À 6 358 € OU SI PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP SI VOUS RÉSIDEZ DANS UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION (ZEP) BÉNÉFICIEZ ÉGALEMENT D'UNE AIDE SUPPLÉMENTAIRE DE 1 000 € ET JUSQU'À 3 000 € SI VOUS PERCEVEZ ÉGALEMENT UNE AIDE LOCALE
VÉLO CARGO, VÉLO RALLONGÉ (LONGTAIL), VÉLO ADAPTÉ À UNE SITUATION DE HANDICAP, VÉLO PLIANT (NON ÉLECTRIQUE)	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/VÉLO	
REMORQUE ÉLECTRIQUE POUR VÉLO	AIDE DE 2 000 € MAXIMUM/REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/REMORQUE	AIDE DE 1 000 € MAXIMUM/REMORQUE	

1. TOUTES LES AIDES SONT PLAFONNÉES À 40 % DU COÛT D'ACHAT.
2. SEULS LES VÉLOS NEUFS SONT CONCERNÉS PAR LE BONUS.
3. UNE PERSONNE NE PEUT BÉNÉFICIER DU BONUS VÉLO ET DE LA PRIME À LA CONVERSION QU'UNE SEULE FOIS. LES DEUX AIDES SONT CUMULABLES POUR UN MÊME CYCLE.
4. POUR DEMANDER UNE AIDE : WWW.PRIMEALACONVERSION.GOUV.FR

22/06/23 DCCOM/INTCTC / Modifiée le 06/06/2023

Aide de la communauté de communes : les habitants de la communauté de communes âgés de plus de 14 ans peuvent bénéficier d'une aide lors de l'acquisition d'un vélo électrique neuf. L'aide, pouvant être couplée à l'aide de l'État, s'élève à 200€ si le vélo a été acheté dans la communauté de communes, et à 100€ si le vélo a été acheté ailleurs.

Retrouvez toutes les informations utiles sur : <https://www.cc-molsheim-mutzig.fr/velos-a-assistance-electrique.htm>

RÉCUPÉRATION d'essaims d'abeilles

M. Benoît Krauth, apiculteur d'Ernolsheim, propose la récupération d'essaims d'abeilles afin de les réinstaller dans ses ruches.

Vous pouvez prendre contact avec lui au 06 87 23 01 52 ou par mail à benoit.krauth@wanadoo.fr.



TRAVAUX demandes et autorisations

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT
Tuiles (réfection de toiture) : DP
Auvent, préau
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation
• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
• < 20 m² : DP

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CRÉATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

PISCINE
• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
• < 100 m² ouverte : DP
• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : DP
• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES
• < 5 m² : aucune formalité
• < 40 m² : DP
• > 40 m² : PC

CABANE BOIS OU BÉTON
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC

PORTAIL
DP

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
• Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : DP
• Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : PC

GARAGE
• < 5 m² : aucune formalité
• < 20 m² : DP
• > 20 m² : PC
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².
Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Pour tout projet dans le secteur ABF, la demande de travaux devra également être soumise à l'architecte des bâtiments de France.

RAPPEL DES OBLIGATIONS DE TAILLE et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.

**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

AGENDA

AGENDA des événements à venir

- **27 mai** : barbecue (AAPPMA)
- **2 juin à 21h** : marche nocturne (RAME)
- **3 juin** : fête des mères (AAPPMA)
- **3 juin dès 16h** : soirée découverte du tennis et tartes flambées (TCE)
- **10 juin à 20h30** : gala du Rire à la salle socio-culturelle (RAME)
- **11 juin** : tournoi en salle (VEB)
- **12 juin** : café-parents (Familles Rurales)
- **19 juin après-midi** : belote (Familles Rurales)
- **20 juin après-midi** : kid-cross (écoles maternelle et élémentaire)
- **21 juin** : journée internationale du yoga (AGY)
- **24 et 25 juin** : stage de tai chi (APOB)
- **25 juin** : marché aux puces dans le vieux village (EFC)
- **28 juin** : don du sang et fête de la musique (Association des donneurs de sang)
- **1er juillet** : tournoi de beach volley (VEB)
- **8 juillet à 10h** : animation bébés lecteurs (Bibliothèque)
- **13 juillet** : célébrations de la fête nationale (Commune et OMSALE)
- **13 au 16 juillet** : stage de yoga (AGY)
- **3 août** : tournoi de pétanque (Pétanque club)
- **5 août** : barbecue (Amicale des pêcheurs)
- **12 août** : tournoi open de pétanque en doublettes (Pétanque club)
- **24 août** : barbecue loto (Soleil d'Automne)
- **27 août** : pêche inter-associative (Amicale des pêcheurs)
- **2 septembre** : tartes flambées (Amicale des pêcheurs)
- **2 septembre** : stage de yoga (AGY)
- **7 septembre** : pictionary (Soleil d'Automne)
- **Du 9 au 11 septembre** : exposition fruitière (Fleurs et Fruits)
- **18 septembre** : après-midi belote (Familles Rurales)
- **23 et 24 septembre** : fête du village (OMSALE et commune)
- **24 septembre** : tour-vélo (Communauté de Communes)
- **27 septembre** : don du sang
- **1er octobre** : marché de puériculture (Familles Rurales)



Pour suivre toute l'actualité du village, vous pouvez vous abonner à notre page facebook :

 « LES ACTUALITÉS D'ERNOLSHEIM-BRUCHE »

 IntraMuros télécharger l'application IntraMuros

ou consulter le site internet : www.ernolsheim-bruche.fr

Découvrir LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG en Juillet



VISITES COMMENTÉES ET ANIMATIONS GRATUITES*
*HORS MENTION CONTRAIRE

- 03/07** Visite commentée : Eglise des Jésuites by night
Parvis de l'église à 21h00 à Molsheim.
- 12/07** Visite commentée : En bavez-vous pour Dachstein ? ANIMATION PAYANTE 8€
Impasse des artisans à 17h
- 15/07** Évènement : Marché Nocturne
Duppigheim
- 17/07** Visite commentée : Dompeter et chapelle Saint-Ulrich
Eglise du Dompeter à 19h à Avolsheim.
- 18/07** Visite commentée : Enigmatique chartreuse en nocturne
Chartreuse à 21h à Molsheim.
- 19/07** Balade familiale : Plantes sauvages comestibles ANIMATION PAYANTE 16€ / 5€
Allée Pierre Klingenfus, Molsheim à 9h00
- 20/07** Visite commentée : Le sentier des bornes
Abbatiale Saint-Cyriaque à 9h30 à Altorf.
- 24/07** Visite commentée : Le sentier des casemates
Ecole primaire, rue de l'école à 9h30 à Soultz-les-bains
- 26/07** Balade Familiale et créative ANIMATION PAYANTE 16€ / 5€
Rue Arthur Silberzahn, Dornlisheim à 9h00
- 27/07** Visite commentée : Eglise des Jésuites by night
Parvis de l'église à 21h00 à Molsheim.
- 28/07** Visite commentée de la collégiale de Niederhaslach
Parvis de l'église à 17h
- Les dimanches de Juillet** Atelier : Savez-vous cultiver le Safran d'Alsace ? ANIMATION PAYANTE 25€
Molsheim, de 10h à 12h

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE L'OFFICE DE TOURISME

Découvrir LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG en Août



VISITES COMMENTÉES ET ANIMATIONS GRATUITES*
*HORS MENTION CONTRAIRE

- 01/08** Visite commentée : Énigmatique Chartreuse en nocturne
Devant la Chartreuse à 21h à Molsheim.
- 02/08** Balade familiale : Lutin & Cie ANIMATION PAYANTE 16€ / 5€
Dompeter, Avolsheim à 9h.
- 03/08** Visite commentée : Le sentier des bornes à Altorf
Devant l'abbatiale Saint-Cyriaque à 9h30.
- 04/08** Balade contée historique de Molsheim ANIMATION PAYANTE 2€ / 3€
"La renaissance, comme si vous y étiez"
Devant l'office de tourisme à 18h
- 07/08** Visite commentée : Mutzig insolite
Eglise Saint-Maurice à Mutzig à 17h.
- 10/08** Visite commentée : Eglise des Jésuites by night
Parvis de l'église à 21h00 à Molsheim.
- 11/08** Balade contée historique de Molsheim ANIMATION PAYANTE 2€ / 3€
"La renaissance, comme si vous y étiez"
Devant l'office de tourisme à 18h
- 14/08** Visite commentée : Le sentier des casemates
Devant l'école, rue de l'école à Soultz-les-bains à 9h30.
- 16/08** Visite commentée : En bavez-vous pour Dachstein ? ANIMATION PAYANTE 8€
Impasse des artisans à 17h
- 18/08** Visite commentée de la collégiale de Niederhaslach
Parvis de l'église à 17h
- 22/08** Visite commentée : Énigmatique chartreuse en nocturne
Devant la chartreuse à 21h à Molsheim

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DE L'OFFICE DE TOURISME

Directrice de la publication : Camille Violas

Comité de rédaction : commission communication

Crédits photos : Claude Michel / Commune Ernolsheim-Bruche / Getty Images

Conception et réalisation : Barbara Graphiste

Impression : Imprimerie Chrüss Molsheim

ISSN : 1627-3364 • **Tirage** : 900 exemplaires